

Schéma de Cohérence Territoriale de l'Anjou bleu

PROJET
D'AMÉNAGEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT
DURABLES (PADD)

Anjou bleu
Pays Segréen



Octobre 2017

Projet approuvé par le Comité Syndical
du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Segréen

LES ORIENTATIONS DU PADD

■ SOMMAIRE

I. UN PAYS RURAL ET DYNAMIQUE.....	5
1. Améliorer l'accessibilité du Pays Segréen (mobilité régionale, accès au numérique, etc.).....	5
2. Organiser les mobilités internes au Pays.....	5
3. Organiser et accompagner le développement économique, commercial et touristique	6
II. UN PAYS COHÉRENT ET COMPLÉMENTAIRE	7
1. Assurer la cohérence et les complémentarités entre bassins de vie.....	7
2. Maintenir un bon niveau de services et d'équipements.....	8
3. Développer une offre en habitat qualitative et attractive	8
III. UN PAYS ATTRACTIF ET RESPONSABLE	9
1. Valoriser le paysage, le patrimoine, la culture et le cadre de vie.....	9
2. Faire des espaces naturels et agricoles des atouts de qualité.....	9
3. Optimiser l'utilisation des ressources naturelles	10
4. Assurer la gestion des risques et des nuisances	10

1. > AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DU PAYS SEGRÉEN

- Valoriser le potentiel de développement que représentent les axes de desserte majeurs du territoire (RD775 Angers Rennes, RN162 Laval Angers, RD 923 Château-Gontier Ancenis, RD 771 Laval Saint-Nazaire, RD963 Angers Châteaubriant, RD 961 Segré Cholet et RD 768 en direction de Sablé),
- Renforcer les liens du territoire vers l'ouest, dans la perspective du développement des infrastructures de transports aériens et ferroviaires liées à l'aéroport Notre Dame des Landes
- Renforcer le potentiel de développement présent sur la frange est du Pays (proximité de l'axe ferroviaire Angers-Sablé) et sur la frange sud (proximité de l'A11)
- Améliorer la desserte en transports en commun entre le Pays Segréen et les pôles voisins hors département (Châteaubriant avec perspective d'accès au tram-train, Ancenis pour l'accès au TER, Château-Gontier, Sablé sur Sarthe, etc.)
- Optimiser la montée en débit sur tout le territoire et améliorer les réseaux de communication numérique (mobile, fibre, adsl) pour faciliter le déploiement de l'ensemble des usages du numérique (privé, professionnel, télétravail...)
- Anticiper la mise en place du Très Haut Débit dans les opérations futures d'aménagement (fourreaux réservés pour la fibre, etc.)

2. > ORGANISER LES MOBILITÉS INTERNES AU PAYS

- Faciliter les déplacements internes au Pays alternatifs à la voiture individuelle en poursuivant le déploiement d'offres de transports alternatifs (transport à la demande, auto-partage, transports solidaires, co-voiturage...)
- Faciliter l'insertion des personnes ayant des difficultés à se déplacer (offre en transport adaptée, notamment pour les PMR et les personnes sans véhicule personnel)
- Développer les modes de transport limitant les émissions de gaz à effet de serre (transport en commun en optimisant les dessertes car existantes, covoiturage, etc.)
- Améliorer les liaisons douces au sein des bourgs, notamment dans les bourgs structurants
- Optimiser les liaisons douces qui relient les bourgs, en valorisant et sécurisant les chemins existants

ORGANISER ET ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, COMMERCIAL ET TOURISTIQUE

- Accroître la capacité d'accueil et l'attractivité économique du territoire en :
 - créant une identité économique à l'échelle du Pays (outils communs, communication commune, etc.)
 - optimisant les zones d'activités existantes de manière à limiter la consommation d'espace à vocation d'activités, et en hiérarchisant l'offre entre zones structurantes (dédiées prioritairement à l'accueil d'activités industrielles d'ampleur) et zones de proximité (dédiées prioritairement à l'accueil d'artisans)
 - proposant pour l'installation de nouvelles entreprises des sites d'implantation qualitatifs (qualité du cadre de vie et de travail) et diversifiés (valorisation des visibilités, végétalisation intégrée, etc.)
 - favorisant la création d'emplois du secteur « présentiel »

- Protéger et valoriser les gisements géologiques du sous-sol pour préserver la filière économique et garantir un approvisionnement de proximité, tout en limitant les nuisances pour les habitations environnantes et pour l'environnement

- Renforcer le maillage commercial de proximité sur le territoire en :
 - réaffirmant le rôle des centre-villes et centre-bourgs, quelle que soit la taille du bourg, comme lieux d'accueil privilégiés pour une offre commerciale de proximité
 - organisant le développement commercial périphérique de manière à permettre les implantations nouvelles limitant l'évasion commerciale vers les pôles voisins, sans remettre en cause l'équilibre commercial local

- Réaffirmer le poids économique de l'agriculture locale en :
 - optimisant les productions locales et accompagnant l'organisation des filières
 - valorisant les productions agricoles locales (approvisionnement local en circuits courts pour la restauration collective, etc.)
 - pérennisant et développant des unités de valorisation des productions (ateliers de transformation, abattoirs, etc.)
 - préservant le foncier agricole et en facilitant l'accès au foncier agricole pour les jeunes exploitants

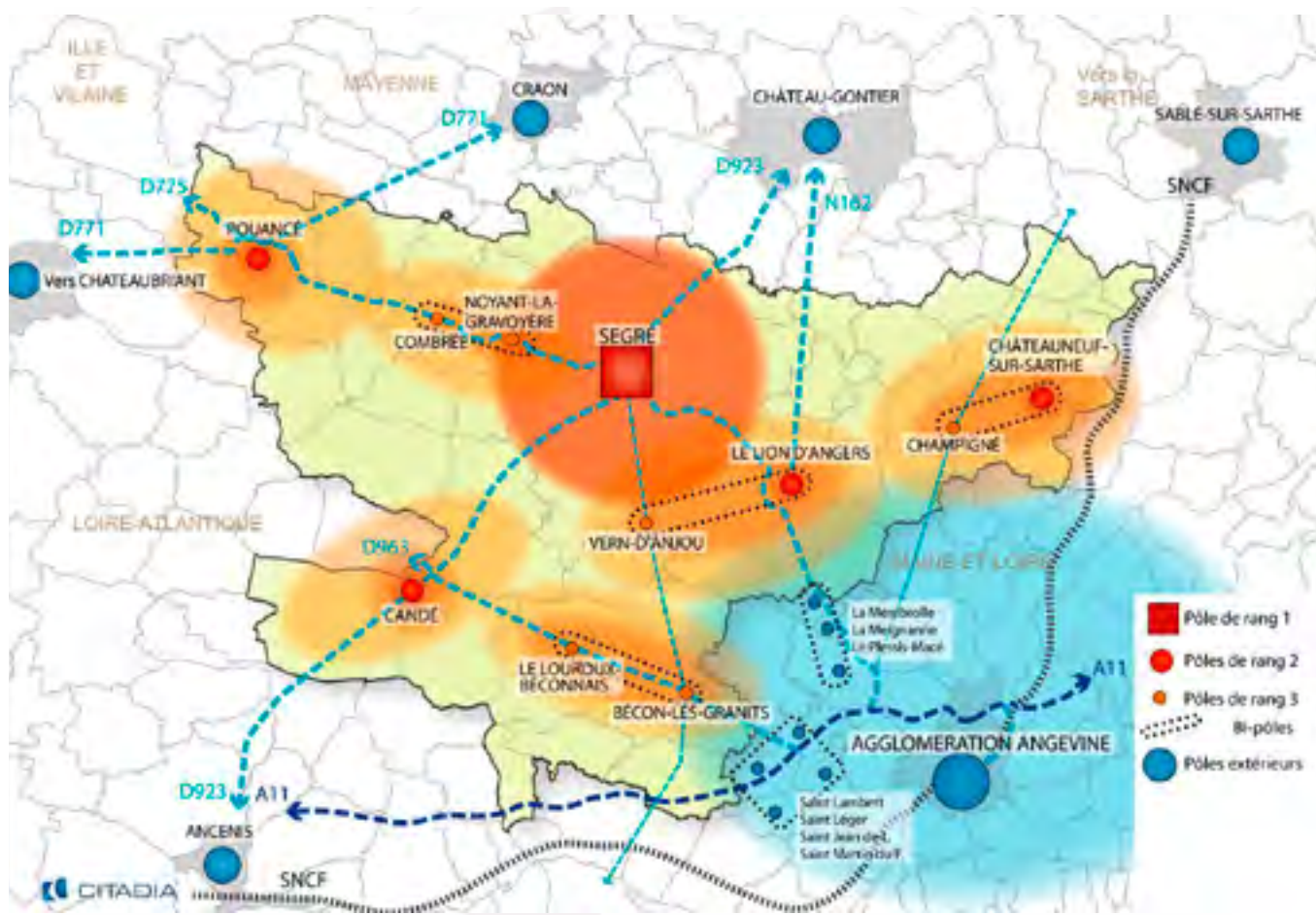
- Valoriser le potentiel touristique « Anjou Bleu » en :
 - mettant en avant les savoir-faire locaux , les offres d'animations et d'évènements
 - valorisant et diversifiant l'offre patrimoniale et de loisirs nature
 - favorisant le développement de la capacité d'hébergement touristique (hébergement de plein-air, gîtes ruraux, hôtellerie ...)

II ■ UN PAYS COHÉRENT ET COMPLÉMENTAIRE

1.

ASSURER LA COHÉRENCE ET LES COMPLÉMENTARITÉS ENTRE BASSINS DE VIE

- Affirmer l'organisation multi-polaire du Pays et chercher les complémentarités : entre les différents bassins de vie, et au sein des bassins de vie
- Les pôles doivent desservir chacun leur propre bassin de vie du fait d'une offre développée en services, commerces et équipements.
- Conforter le pôle central du Pays (Segré/Ste-Gemmes) pour affirmer la position du Pays Segréen sur la carte régionale
- Affirmer l'importance de la revitalisation des centres villes et centres bourgs dans la structuration du territoire



2.

MAINTENIR UN BON NIVEAU DE SERVICES ET D'ÉQUIPEMENTS

- Déployer et mailler les équipements et services en fonction de la carte des bassins de vie établie dans le SCoT, afin d'assurer un accès aux équipements et services « de proximité » au sein de chacun de ces bassins de vie (exemple : déploiement des maisons des services publics)
- Adapter la répartition géographique de l'offre en équipements scolaires, sportifs et de loisirs et l'offre pour la petite enfance pour répondre aux besoins et aux attentes des nouveaux arrivants
- Développer les services à domicile, les soins à domicile (réponse au vieillissement de la population)
- Permettre le développement et l'accueil d'une offre médicale adaptée au milieu rural en favorisant les regroupements
- Conforter le commerce de proximité en cadrant le développement du commerce de grande distribution (cf supra)

3.

DÉVELOPPER UNE OFFRE EN HABITAT QUALITATIVE ET ATTRACTIVE

- Permettre la production de 500 logements par an (y compris remise sur le marché de logements vacants), répartis de manière équilibrée sur le territoire, permettant d'accueillir environ 88 000 habitants en 2030 (+ 760 habitants par an)
- Tendre vers la réalisation de 30% de cet objectif en « comblement » de l'enveloppe urbaine, donc sans empiéter sur des espaces agricoles ou naturels
- Améliorer le parc de logements existant : mettre en place des outils pour favoriser le développement des opérations de réhabilitation et de remise sur le marché des logements vacants
- Développer une offre en logements diversifiée, en :
 - portant une attention particulière à la modération de la consommation d'espaces agricoles par le développement résidentiel
 - adaptant les objectifs de densité en fonction des bassins de vie et au sein de ces bassins
 - développant l'offre en logements locatifs privés et sociaux de manière différenciée en fonction de l'offre existante et du niveau d'équipements et de services des communes

1.

VALORISER LE PAYSAGE, LE PATRIMOINE, LA CULTURE ET LE CADRE DE VIE

- Construire l'attractivité du territoire en valorisant les paysages du Pays Segréen (préservation du bocage)
- Optimiser la gestion des rivières et des plans d'eau ouverts au public du territoire (exploitation touristique possible)
- Apporter une attention au traitement de l'espace public, à la mise en valeur du patrimoine architectural, urbain et paysager dans les centres bourgs et centres villes
- Qualifier les entrées de villes et de villages
- Mettre en valeur l'ensemble du patrimoine du Pays Segréen (MH et petit patrimoine)
- Promouvoir la vie culturelle du Pays Segréen

2.

FAIRE DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES DES ATOUTS DE QUALITÉ

- Pérenniser les espaces naturels, agricoles et forestiers et renforcer leurs vocations (économiques, écologiques, paysagères, récréatives, climatiques)
- Préserver les continuités écologiques et améliorer l'identification des réservoirs de biodiversité à protéger (Trame Verte & Bleue)
- Protéger les berges des cours d'eau (Trame Bleue)
- Assurer la protection et la prise en compte des zones humides dans les choix en matière d'urbanisme
- Assurer une promotion touristique des espaces naturels
- Développer des circuits de découverte de ces milieux (cheminements tels que la voie verte Châteaubriant-Segré, les chemins de halage, etc.)

OPTIMISER L'UTILISATION DES RESSOURCES NATURELLES

- Améliorer la qualité des cours d'eau et plus globalement de la réserve en eau, en cohérence avec les orientations du SDAGE et des SAGE
- Promouvoir une utilisation maîtrisée de la ressource en eau (captages d'eau potable ...)
- Viser une amélioration de la qualité des rejets d'eau (eaux pluviales-eaux usées)
- Développer les énergies renouvelables en :
 - optimisant l'émergence de sites éoliens sur le territoire
 - développant la production d'électricité photovoltaïque (usage public et privé)
 - favorisant la filière bois énergie (chaufferies bois, etc.) pour améliorer la mobilisation du gisement privé « dispersé »
 - développant la méthanisation à partir de la biomasse locale (valoriser déchets locaux pour produire de l'énergie)

ASSURER LA GESTION DES RISQUES ET DES NUISANCES

- Limiter l'exposition aux risques et aux nuisances des personnes et des biens par :
 - la prise en compte des risques (inondations, miniers, mouvements de terrain, radon, retrait-gonflement des argiles, etc.) dans les documents d'urbanisme
 - La prise en compte des nuisances dans les documents d'urbanisme et dans la conception des aménagements dans les secteurs concernés
 - Promouvoir la diminution et la valorisation des déchets (réduire à la source et assurer une capacité de traitement)



Octobre 2017

Projet approuvé par le Comité Syndical
du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Segréen

Anjou Bleu
Pays Segréen